



COMMISSION EUROPEENNE

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

La présente déclaration de confidentialité fournit des informations sur le traitement et la protection de vos données personnelles.

Traitement des données : *Gestion des STAGES à la Commission européenne, agences et organes exécutifs ayant signé un l'Accord de niveau de service (ANS).*

Responsable du traitement : *Commission Européenne/Bureau des Stages*

Référence du dossier : *DPR-EC-23928.1*

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données personnelles ?**
- 3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel ?**
- 4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous collectons et que nous traitons ensuite ?**
- 5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?**
- 6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?**
- 7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles divulguées ?**
- 8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?**
- 9. Informations de contact**
- 10. Où trouver des informations plus détaillées ?**

1. Introduction

La Commission européenne (ci-après "la Commission") s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. La Commission collecte et traite ultérieurement des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données (abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001).

La présente déclaration de confidentialité explique la raison du traitement de vos données personnelles, la manière dont nous collectons, traitons et assurons la protection de toutes les données personnelles fournies, la manière dont ces informations sont utilisées et les droits dont vous disposez en ce qui concerne vos données personnelles. Elle précise également les coordonnées du responsable du traitement des données auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives au traitement "Gestion des stages au sein de la Commission européenne, des agences et des organes exécutifs ayant signé un accord de niveau de service (SLA)" effectué par le Bureau des stages de la Commission européenne sont présentées ci-dessous.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données personnelles ?

Finalité du traitement : le Bureau des stages de la Commission européenne collecte et utilise vos informations personnelles dans le but de :

- Identifier l'ensemble des candidats à un stage auprès de la Commission européenne, des agences et organes qui participent au programme moyennant un Accord de niveau de service ;
- Procéder à la sélection des stagiaires ;
- Assurer la gestion administrative des stagiaires (recrutement, déroulement du stage, définition des droits individuels, affectation à des postes) ;
- Préparer l'environnement informatique et technique correspondant aux responsabilités du stagiaire dans son service ;
- Attribuer les droits d'accès aux bâtiments et aux systèmes informatiques de la Commission et de ses agences/services, en fonction des nécessités du stage ;
- Assurer la gestion financière et aux paiements des stagiaires ;
- Fournir une assurance aux stagiaires et éventuellement leur conjoint et leurs enfants pendant la durée du stage ;
- Prendre des mesures d'accompagnement en cas de handicap et/ou problèmes de santé ;
- Lancer les évaluations périodiques ayant pour but de déterminer l'efficacité, l'efficience, l'utilité et l'impact des stages ainsi que des procédures de candidature, pré- et sélection ;
- Inviter les candidats/stagiaires à des événements les concernant et, si besoin, remplir toutes les conditions administratives nécessaires à leur accès et participation ;

Les invitations peuvent être envoyées à leurs adresses professionnelles ou privées. Les adresses privées ne peuvent être utilisées que dans ces cas de figure suivants : avant ou après le stage, lorsque les candidats n'ont pas de statut de stagiaire, et pendant la durée de stage, uniquement aux stagiaires Blue Book (BB) qui ne disposent pas d'une adresse email professionnelle. Dans le cas de messages envoyés à plusieurs destinataires, les adresses emails doivent être en BCC.

- Délivrer les certificats de stage, attestations de stage et déclarations fiscales/fiches de reconstitution de carrière ;
- Promouvoir le programme de stage dans sa diversité et son accessibilité - concerne notamment les données statistiques anonymes, les photos/vidéos prises durant le stage et les témoignages volontaires des stagiaires des sessions passées ;
- établir un contact pour des raisons de continuité des opérations et / ou en cas d'exercices d'évacuation.

Vos données seront utilisées pour une prise de décision automatisée, lors de la détermination de l'éligibilité de la candidature soumise pour le programme de stages de la Commission européenne. Les candidatures éligibles sont classées en fonction de leur score et, à chaque session, le Bureau des stages définit le nombre de candidats pour chaque nationalité de l'UE qui doivent passer à la phase de vérification des documents.

3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous traitons vos données à caractère personnel pour les raisons suivantes :

(a) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union ;

(b) le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;

(c) le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;

(d) la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Les opérations de traitement sont nécessaires à l'accomplissement des obligations établies dans la [Décision de la Commission du 02.03.2005 - C\(2005\)458](#) concernant les Dispositions relatives au programme officiel de stages de la Commission européenne.

A la demande des candidats concernés uniquement, le Bureau des Stages peut collecter les informations concernant éventuel handicap et/ou problèmes de santé dans le cadre de mesures d'accompagnement nécessaires.

Le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres au responsable du traitement ou à la personne concernée en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale. [Article 10.2.b du [règlement \(UE\) 2018/1725](#)]

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous collectons et que nous traitons ensuite ?

Pour effectuer ce traitement, le Bureau des Stages de la Commission européenne collecte les catégories de données à caractère personnel suivantes :

Le Bureau des Stages recueille des informations nécessaires dans le cadre de la procédure de présélection/sélection, définie par le Bureau des Stages et publiées sur le site internet de la Commission.

Le formulaire de candidature comporte :

- Informations personnelles de base (nom, prénoms, genre, nationalité, date, lieu et pays de naissance) ;
- Informations sur les études supérieures, l'expérience professionnelle, la mobilité internationale, la connaissance des langues, les études ou publications éventuelles et les compétences en informatique et bureautique ;
- Informations sur les motivations et les préférences en ce qui concerne le type de stage et le domaine d'activité ;
- Coordonnées (numéro de téléphone et adresse électronique, nom, adresse et le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence, adresse pendant la période de stage, EU Login).

Outre ces informations introduites en ligne par les candidats, le Bureau des stages recueille des documents téléchargés par les candidats pour prouver leur admissibilité :

- Copie du passeport ou de la carte d'identité ;
- Copie et, le cas échéant, traduction des diplômes et études déclarés dans l'acte de candidature ;
- Preuves des connaissances en langues déclarées (copie de diplômes, de certificats) ;
- Preuves de l'expérience professionnelle ou de mobilité internationale déclarée (certificats d'employeurs) ;
- Le cas échéant, curriculum vitae complémentaire et/ou lettres de référence concernant le candidat ;

Si nécessaire, les informations personnelles supplémentaires suivantes pourraient être recueillies :

- Fiche d'entité légale et formulaire d'identification financière ;
- Adresse et le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence, adresse pendant la période de stage ;
- Fichier tiers et, le cas échéant, justificatifs pour les frais de voyage ;
- Photo électronique (pour la production de la carte d'accès) ;
- Prénom, nom et date de naissance du conjoint et de chaque enfant, s'ils souhaitent être couverts par l'assurance proposée par la Commission ;
- Copie de l'attestation d'affiliation au régime d'assurance maladie de leur choix, s'ils ne souhaitent pas souscrire à l'assurance proposée par la Commission ;
- Copie de documents officiels justifiant d'un handicap, le cas échéant, pour les candidats stagiaires sélectionnés s'ils veulent faire valoir leurs droits et bénéficier de mesures d'accompagnement qui pourraient être nécessaires, [conformément à l'Art. 10.2.B] ;
- Témoignages, photos/vidéos de groupe ou individuelles sur base de consentement : dans ce cas les stagiaires seront informés de leurs droits ainsi que des détails de traitement de ces données (responsable du traitement, objectif, durée de sauvegarde, droits.) ;

- Certificats médicaux en couvrant une absence pour maladie de plus de 2 jours ouvrables.

La fourniture de données personnelles est obligatoire pour répondre à une exigence statutaire de participation au programme de stages. Si vous ne fournissez pas vos données personnelles, votre inscription au programme des stages de la Commission européenne ne pourra pas être prise en compte.

5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Le Bureau des stages de la Commission européenne ne conserve vos données personnelles que pendant la durée nécessaire pour répondre à la finalité de la collecte ou du traitement ultérieur.

- Données des candidatures non valides (doublons, candidatures non soumises dans le système) - les données sont supprimées après le délai de soumission des candidatures.
- Données des candidats non sélectionnés - les données sont conservées pendant 2 ans. À l'issue de cette période, toutes les données à caractère personnel des candidats sont supprimées.
- Données des candidats retenus pour les stages :

Les documents suivants sont conservés pendant 5 ans après la fin de la période de stage :

- Formulaire de candidature du candidat, y compris toutes les annexes (copies des diplômes et certificats, copie du passeport)
- Fiche d'évaluation et de présélection
- Offre de stage de la Commission européenne
- Copie de l'attestation de formation délivrée au stagiaire à l'issue du stage
- Le cas échéant, correspondance attestant la fin anticipée du stage
- Preuve de la personnalité juridique

Les documents suivants sont conservés pendant 50 ans après la fin de la période de stage :

- Déclarations de la carrière d'assurance contenant des informations telles que le nom, le prénom, le deuxième prénom, la date de naissance, la période de stage, la direction générale/le service dans laquelle/lequel le stagiaire a travaillé et le montant de la subvention reçue

Les certificats médicaux justifiant l'absence de plus de 2 jours sont communiqués aux gestionnaires de congés dans les services d'accueil et supprimés des systèmes du Bureau des Stages à la fin de la session de stage

Les photos, vidéos et témoignages des stagiaires obtenus sur base du consentement - à tout moment, les stagiaires ont le droit de demander la suppression de ces données des serveurs et pages internet de la Commission et de ne plus les inclure dans les publications futures. Ces données seront sauvegardées et pourront être utilisées pendant une période de 5 ans au maximum, puis seront détruites.

Les données partagées avec d'autres services de la CE (DG HR, BUDG, PMO, DIGIT, OIB) conformément à leurs tâches et responsabilités sont stockées dans les outils informatiques de ces services pendant la durée des périodes de conservation légalement établies, prévues par le règlement financier et la liste commune de conservation de la Commission.

6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Toutes les données à caractère personnel sous format électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargées, etc.) sont stockées soit sur les serveurs de la Commission

européenne, soit sur ceux de ses contractants. Tous les traitements sont effectués conformément à la [décision de la Commission \(UE, Euratom\) 2017/46](#) du 10 janvier 2017 relative à la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les contractants de la Commission sont liés par une clause contractuelle spécifique pour toute opération de traitement de vos données pour le compte de la Commission, et par les obligations de confidentialité découlant de la transposition du règlement général sur la protection des données dans les États membres de l'UE [[règlement \(UE\) 2016/679](#) du "GDPR"].

Afin de protéger vos données personnelles, la Commission a mis en place un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées pour traiter la sécurité en ligne, le risque de perte de données, d'altération des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque présenté par le traitement et de la nature des données à caractère personnel traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la restriction de l'accès aux données à caractère personnel aux seules personnes autorisées ayant un besoin légitime d'en connaître aux fins de ce traitement.

7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles divulguées ?

L'accès à vos données personnelles est accordé au personnel de la Commission chargé de l'exécution de ce traitement et au personnel autorisé selon le principe du "besoin d'en connaître". Ce personnel est soumis à des accords de confidentialité statutaires et, le cas échéant, à des accords de confidentialité supplémentaires.

L'origine des destinataires des données :

- a) Au sein de l'EU :
 - a. Comité des Stagiaires
 - b. HRS – EC Service de Sécurité (badges)
 - c. Evalueurs, Recruteurs, HRC, HR, Conseillers – personnel des Institutions / Agences EC désigné par les services HR
 - d. PMO (Assurance accident): PMO-ASSURANCES-RC@ec.europa.eu
 - e. Service audit interne
 - f. Services IT de la Commission

- b) En dehors de l'organisation de l'EU :
 - a. Inasoft / KioskEmploi (gérant de plateforme la plateforme de candidature et d'évaluation Gestmax)
 - b. Allianz - AWP Health & Life SA Contact (assurance maladie / assurance d'accident)
 - c. Agences ayant signé un Accord de niveau de service (ANS)

Les données pourraient être divulguées, sur demande, à des fins d'audit (structure d'audit interne des DG HR et IAS, de l'OLAF, de la Cour des comptes).

Pendant le stage, certaines données personnelles sont partagées avec et traitées par d'autres services de la CE (DG HR, BUDG, PMO, DIGIT, OIB) et leurs sous-traitants, conformément à leurs tâches et responsabilités.

Tous les services ayant l'accès aux données des candidats/stagiaires sont dans l'obligation d'inclure les restrictions concernant le partage des données personnelles dans leurs DPN respectives.

Les adresses emails de travail des stagiaires sont publiés durant la durée de stage dans le Carnet d'adresses Outlook des Institutions européennes et devraient être utilisés exclusivement pour des raisons purement professionnelles.

Les destinataires des données dépendent principalement des étapes du processus de sélection :

- Le personnel du Bureau des stages et les services informatiques impliqués ont l'accès à toutes les données tout au long du processus.
- Inasoft gérant la plateforme GESTMAX (la plateforme de candidature et d'évaluation) exécute exclusivement les procédures requises par le Bureau des Stages de la Commission européenne.
- S'agissant des candidats admissibles : Le comité de présélection des candidats a l'accès à des données électroniques du formulaire en ligne et les documents justificatifs.
- S'agissant des candidats retenus (inclus dans le VBB) : Les services recrutant de la Commission européenne, ainsi que les agences et organes exécutifs ayant signé un ANS avec la Commission y ont accès. Ces services exploitent ces données afin d'identifier des candidats adéquats en vue de l'attribution de places de stagiaires.

S'agissant de l'évaluation externe, les dispositions du règlement financier et ses modalités d'exécution rendent obligatoire une évaluation externe de l'activité stages tous les six ans.

De plus, certaines données peuvent être communiquées au Bureau de Sécurité et à d'autres services de la Commission, ainsi qu'aux agences participant au programme via un Accord de niveau de service (SLA) et aux services de stages des autres Institutions.

8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Vous disposez de droits spécifiques en tant que "personne concernée" en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de les rectifier si elles sont inexactes ou incomplètes. Le cas échéant, vous avez le droit d'effacer vos données personnelles, de restreindre le traitement de vos données personnelles, de vous opposer au traitement, et le droit à la portabilité des données.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, qui est effectué légalement en vertu de l'article 5, paragraphe 1, point a), pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vos données seront utilisées pour une prise de décision automatisée afin de déterminer l'éligibilité de votre candidature au programme de stages de la Commission européenne. En cas d'objection, votre inscription au programme de stages de la Commission européenne ne peut être prise en considération.

Vous avez consenti à fournir vos données à caractère personnel au Bureau des stages de la Commission européenne pour le présent traitement. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en le notifiant au responsable du traitement. Le retrait n'affectera pas la légalité du traitement effectué avant que vous ne retiriez votre consentement.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le contrôleur des données ou, en cas de conflit, le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Ses coordonnées sont indiquées au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'un ou de plusieurs traitements spécifiques, veuillez fournir leur description (c'est-à-dire leur(s) référence(s) d'enregistrement, telle(s) que spécifiée(s) dans la rubrique 10 ci-dessous) dans votre demande.

9. Contact information

- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le Contrôleur européen de la protection des données : ec-traineeships-office@ec.europa.eu .

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu).

- Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Si vous estimez que vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés à la suite du traitement de vos données à caractère personnel par le responsable du traitement, vous avez le droit de saisir (c'est-à-dire de déposer une plainte) le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu).

10. Où trouver des informations plus détaillées ?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de tous les traitements de données à caractère personnel effectués par la Commission, qui ont été documentés et lui ont été notifiés. Vous pouvez accéder au registre via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

Ce traitement spécifique a été inclus dans le registre public du DPD avec la référence d'enregistrement suivante : DPR-EC-11147.